

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes MASSON Odile - JEANMAIRE Anne-Marie et MM. HASELVANDER Jonathan – BINSFELD Lionel - JEANDEMANGE Claude – RUIZ Albert - BADOINOT David – GUILLERMO Sébastien - MICHEL Raymond – POULAIN Philippe – BATONNET Flavien - GURY Patrick – ROSIER Romuald - FLORENTIN Jean-Luc.

Absents excusés : Mme KOMONS Marie-Laurence donne pouvoir à M. BINSFELD Lionel
Mme BRIOT Coralie donne pouvoir à M. JEANDEMANGE Claude

Absents : MM. JOLY Julien - SMET Philippe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Travaux de mise en sécurité du clocher à l'église Saint Joseph à la commune déléguée de Bourmont
- Remboursement gaz restant citerne ancien presbytère à Bourmont suite à vente du bien.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour rajouter les deux points précités à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024
2. Projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique de Bourmont - lancement de la consultation pour la phase 1 : rue du Faubourg de France
3. Travaux de mise en sécurité du clocher à l'église Saint-Joseph à la commune déléguée de Bourmont
4. Budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzou Décision modificative n°1
5. Vente d'herbe 2024 à la commune déléguée de Goncourt
6. Tarif 2025 de l'eau source de la Papèterie (commune déléguée de Goncourt) budget annexe « eau assainissement Goncourt » 06402
7. Vente de lots de bois façonnés à la commune déléguée de Bourmont
8. Convention cadre programme Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation de territoire
9. Remboursement gaz restant citerne ancien presbytère à Bourmont suite à vente du bien
10. Assainissement à Nijon : demande de rétrocession d'une concession columbarium suivie d'une demande d'achat d'une concession cimetièrè
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique de Bourmont - lancement de la consultation pour la phase 1 : rue du Faubourg de France :

(délibération n°2024-040)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à lancer une consultation (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux de la **phase 1 : aménagement de la rue du Faubourg de France** du projet « aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique de Bourmont »

- **Lot unique** : aménagement de la rue du Faubourg de France pour recruter une ou plusieurs entreprises en vue de les réaliser.

Après ouverture des plis et analyse, l'offre la mieux-disante au vu des critères sera retenue.

- **Donne** pouvoir au Maire pour valider le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) qui sera établi par le cabinet Euro Infra Ingénierie de Chaumont ;

- **Autorise** le Maire à signer les documents et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation.

Le maire précise que la commission d'appel d'offres se réunira le 23 août à 10h30 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres qui sera remis par Euro Infra Ingénierie et choisir la meilleure offre.

Le maire rappelle que le document projeté lors de la réunion publique du 30 avril ainsi que les plans des travaux sont à disposition pour consultation en mairie de Bourmont.

3. Travaux de mise en sécurité du clocher à l'église Saint-Joseph à la commune déléguée de Bourmont : (délibération n°2024-041)

Le maire fait part des nombreuses zones d'infiltrations constatées à l'église Saint-Joseph de Bourmont, tant sur le bâti que sur le clocher. Il apparaît urgent de :

- remplacer deux glacis en pierre déformés créant des infiltrations et effectuer le rejointoiement du soubassement du chevet nord extérieur sur 8 mètres de hauteur ;

- déposer des pinacles abîmés, effectuer la reprise de joints à la chaux, démoussage de la base du clocher et rhabillage étanche du socle où repose le coq afin de stopper les infiltrations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte**, à l'unanimité, le programme de dépenses pour le projet de mise en sécurité à l'église Saint-Joseph située à la commune déléguée de Bourmont d'un montant de 52 860,27 euros HT ;

- **Précise** que cette somme est inscrite au budget primitif 2024 au chapitre 21 ;

- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire pour solliciter des subventions auprès de tout financeur et à signer tous documents afférents.

- **Demande** à Madame la Préfète de Haute-Marne de bien vouloir lui accorder une subvention au titre de la DETR 2024 ;

- **Demande** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne de bien vouloir lui accorder une subvention ;

- **Demande** à la Région Grand Est de bien vouloir lui accorder une subvention ;

- **Demande** à tout autre financeur de bien vouloir lui accorder une subvention ;

- **Accepte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financeur	Subvention sollicitée	Taux de subvention
Etat (DETR)	21 144,12 €	40%
Conseil Départemental 52	10 572,05 €	20%
Région Grand Est	10 572,05 €	20%
Maître d'ouvrage	10 572,05 €	20%
Total	52 860,27 €	100%

4. Décision modificative n°1 BP 06403 travaux d'assainissement intercommunal Bourmont – St Thiébault : (délibération n°2024-042)

Considérant le manque de crédits pour régler la dernière situation de maîtrise d'œuvre établie par Euro Infra Ingénierie (Situation 49 et finale),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 4581 (dépenses) : 872 €
divisé en : **compte 45811** : 872 € (part Commune de St-Thiébault)
- compte 4582 (recettes) : 872 €
divisé en : **compte 45821** : 872 € (part Commune de St-Thiébault).

5. Vente d'herbe 2024 à la commune déléguée de Goncourt : (délibération n°2024-043)

Suite à ouverture des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue les parcelles mises en adjudication comme suit :

- à Monsieur BERLOT Jacky pour un total de 105 € (cent cinq euros) :

« Les Combelles » pour la somme de 35 € (trente-cinq euros)

« Sous les HLM » pour la somme de 30 € (trente euros)

« Terrain de foot » pour la somme de 20 € (vingt euros)

« Bord de Meuse » pour la somme de 20 € (vingt euros)

- à Monsieur BARAUX Freddy pour un total de 80 € (quatre-vingt euros) :

« Saint-Jean » pour la somme de 80 euros (quatre-vingt euros)

M. Rosier demande s'il est normal que des vaches pâturent sur une des parcelles concernées par la vente d'herbe.

Vu qu'il n'y a pas de clôture avec la parcelle voisine, les vaches passent. M. Poulain propose dans ce cas de faire une location. M. Ruiz n'y est pas favorable. Le maire propose de rappeler le règlement à l'exploitant agricole. Si non respecté, voir pour clôturer.

6. Tarif 2025 de l'eau source de la Papèterie (commune déléguée de Goncourt) budget annexe « eau assainissement Goncourt » 06402 : (délibération n°2024-044)

Considérant les dépenses d'entretien, de réparations et d'investissements du réseau d'alimentation en eau potable de la source de la Papèterie sur la commune déléguée de Goncourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les redevances ci-dessous à compter du caractère exécutoire de la délibération, tarif valable pour l'année 2025 :

	TARIFS (en euros)
Abonnement tarif annuel	83.75 €
Consommation : - prix au M3 *	2.88 €
- préservation des ressources en eau	0.12 €
Redevance pollution domestique	0.37 €

Vote : pour 15, contre 0, abstention 1.

7. Vente de lots de bois façonnés à la commune déléguée de Bourmont : (délibération n°2024-045)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de mettre en vente 4 lots de bois façonnés de 10 stères situés au Cône à Bourmont, avec application d'un prix de retrait minimum de 35 € le stère.

L'avis de mise en vente sera distribué aux habitants de la commune nouvelle. Vente au plus offrant avec soumission cachetée pour chacun des lots.

8. Convention cadre programme Petites Villes de Demain valant opération de revitalisation de territoire : (délibération n°2024-046)

Par signature, en date du 26 octobre 2021 de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain de la Communauté de Communes Meuse Rognon, les 6 communes labellisées – à savoir Andelot-Blancheville, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Breuvannes-en-Bassigny, Doulaincourt-Saucourt, Illoud et Saint-Blin – se sont engagées à mettre en œuvre un projet de territoire visant à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation.

La Communauté de Communes Meuse Rognon apporte son soutien aux six communes par le recrutement d'un chef de projet chargé de l'accompagnement des élus, et en étant signataire de cette même convention d'adhésion. Elle s'engage également à œuvrer à la mise en place de projets transversaux à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

La seconde phase de l'engagement se matérialisera par la signature de la convention cadre, valant Opération de Revitalisation du Territoire, objet de la présente délibération.

Les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ont été instaurées par la loi ELAN (Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) en date du 23 novembre 2018 portant la volonté politique nationale de revitaliser des centres-bourgs ruraux exerçant des fonctions de centralité au sein de leurs bassins de vie respectifs, et faisant office de pôles indispensables au bon équilibre de leurs intercommunalités.

L'ORT a pour but de formaliser et expliquer le projet de territoire centré sur des enjeux bien définis :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des habitants
- ✓ Le renforcement de l'attractivité et du dynamisme des collectivités
- ✓ Un engagement marqué dans les projets en faveur de la transition écologique, en lien avec le Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique

L'ORT résulte de l'engagement des communes lauréates et de l'intercommunalité dans différentes procédures préalables :

- ✓ Des diagnostics de territoire portant sur les différents volets du programme PVD, à savoir l'habitat et le peuplement, l'économie et le commerce, la santé et l'offre médicale, les mobilités et les transports, et enfin, le tourisme et le patrimoine.
- ✓ Le recensement des projets propres à chaque commune et des actions transversales à l'échelle de l'intercommunalité
- ✓ L'élaboration de la stratégie de revitalisation et la définition des périmètres d'intervention de l'ORT dans chacune des 6 communes

De cela découle le projet de territoire formalisé sous la forme d'orientations stratégiques au sein desquelles seront inscrits les différents projets, sous la forme de fiches action :

- Orientation 1 : Accompagner la réhabilitation du bâti en centre-bourg tout en proposant une offre de logement adaptée aux besoins actuels.
- Orientation 2 : Accompagner le développement de l'économie locale par la promotion des circuits courts, du tourisme et le soutien aux projets de valorisation des patrimoines (immatériels, naturels, bâtis).
- Orientation 3 : Accompagner le développement d'offres de services et équipements afin de renforcer l'attractivité du territoire.
- Orientation 4 : Accompagner le développement et l'adaptation des mobilités dans le but de renforcer les liens entre les services et équipements ainsi que l'accessibilité des bourgs.
- Orientation 5 : Accompagner les projets de valorisation et d'amélioration des espaces publics en cœur de bourg afin de créer des espaces de convivialité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention ORT jointe à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention ORT ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à donner toute suite nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le maire rappelle que 3 projets de la commune sont inscrits au programme PVD : aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont, aménagement des 4 rues du centre historique de Bourmont, création d'une base nautique à Goncourt.

9. Remboursement gaz restant citerne ancien presbytère à Bourmont suite à vente du bien : (délibération n°2024-047)

Le maire rappelle que le bien dénommé « ancien presbytère » situé 11 boulevard des Etats-Unis à la commune déléguée de Bourmont a été vendu le 19 janvier 2024 par acte reçu en l'étude de maître Jean Boissière à Bourmont. Cependant, il n'a pas été prévu de paragraphe concernant le gaz contenu dans la citerne.

Le maire indique que le remplissage de la citerne gaz appartenant à ce bâtiment a été réglé par la commune suivant facture n°7748067 du 24/04/2023 émise par BUTAGAZ,

D'un commun accord avec les acquéreurs : M. Peter TAX, Mme Karin JANSSEN et M. Tycho TAX, le maire précise qu'il a été convenu que les acquéreurs reverseraient une somme forfaitaire de 350 euros à la commune en compensation du gaz laissé dans la citerne pour leur usage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de refacturer pour partie le gaz restant dans la citerne de l'ancien presbytère situé 11 Boulevard des Etats-Unis aux nouveaux propriétaires M. Peter TAX, Mme Karin JANSSEN et M. Tycho TAX.

Un titre de recettes sera émis pour un montant de 350 euros.

10. Assainissement à Nijon : demande d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostic : (délibération n°2024-048)

Le maire rappelle au conseil municipal le rapport établi le 22 février 2021 par les services de l'Etat précisant que le dispositif de traitement de type plateau d'épandage de la commune déléguée de Nijon ne répond pas à la réglementation en vigueur aussi bien d'un point de vue environnemental que sanitaire.

Le maire soumet au conseil la possibilité pour la commune de solliciter une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) afin d'aider la commune à sélectionner un bureau d'études qui réalisera un diagnostic des réseaux existants et de la station d'épuration à la commune déléguée de Nijon ainsi qu'un schéma directeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite les services du Conseil Départemental de la Haute-Marne en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'aider la commune à sélectionner un bureau d'études qui réalisera les prestations citées ci-dessus.
- Autorise le maire à signer la lettre de commande qui sera établie par le Conseil Départemental de la Haute-Marne.

11. Cimetière de Bourmont : demande de rétrocession d'une concession columbarium suivie d'une demande d'achat d'une concession cimetière : (délibération n°2024-049)

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de M. et Mme Yvon George de Breuvannes en Bassigny qui demandent s'il est possible de rétrocéder la concession columbarium n°15 acquise le 27 avril 2016 et d'acquérir en contrepartie une concession cimetière de 2m x 1m afin d'être situés à côté d'un membre de leur famille qui vient de décéder et qui a été inhumé le 25 avril dernier au cimetière de Bourmont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

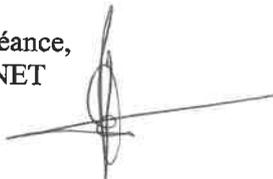
- Accepte la rétrocession de la case de columbarium n°15 au cimetière de Bourmont ;
- Approuve le remboursement de la case de columbarium n°15, soit la somme de 610 euros à rembourser à Monsieur et Madame Yvon GEORGE, domiciliés 31 Grande Rue 52240 Breuvannes en Bassigny ;
- Approuve la demande d'achat de Monsieur et Madame Yvon GEORGE d'une concession de 2m x 1m au cimetière de la commune déléguée de Bourmont, au tarif de 350 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant. Vote : pour 15, contre 0, abstention 0.

12. Questions diverses :

- Lettre de M. Emmanuel JOLY de Gonaincourt : informant la commune qu'il souhaiterait acquérir la maison située 37 Grande Rue à Gonaincourt, propriété de M. Joseph LAURENT, décédé et sans héritiers.
- Sacem : le maire propose au conseil de conclure un contrat SACEM commun pour la commune et les associations. L'objectif est de réduire le coût annuel et de ne plus faire de déclaration à chaque manifestation. Le contrat se détaille en 3 parties : fêtes nationales, manifestations en dehors des fêtes nationales, musique en fond sonore pour les événements. Coût estimé : 585 € TTC/an.
- Manifestations : le maire fait le point sur les manifestations à venir, 17 mai marché de producteurs place de l'Hôtel de Ville à Bourmont, 19 mai vide grenier au lavoir à Nijon, 22 mai programme d'éducation à la connaissance du chien à la médiathèque de Goncourt, 24 mai spectacle musical à la médiathèque de Goncourt, 25 mai fête de la nature et troc plantes à la mairie de Nijon, 31 mai : conférence SHAB à l'Hôtel de Ville de Bourmont, samedi 1^{er} et dimanche 2 juin visite guidée du Parc des Roches à Bourmont, samedi 1^{er} juin animation escalade au Parc des Roches, dimanche 2 juin course nature La Bourmontaise + marches à Bourmont.
- Visite des 4 communes : le maire propose au conseil de fixer une date pour faire le tour des 4 communes. Le 21 juillet est retenu, accueil à Gonaincourt puis Bourmont – Nijon et déjeuner à Goncourt.
- Travaux à Goncourt : un devis sera demandé pour la réfection des trottoirs rue de la Crêle et rue de l'Atre (côté droit), la route de Goncourt à Liffol-le-Petit doit être reprise entièrement par l'entreprise. M. Ruiz indique qu'il attend toujours un retour pour un éventuel projet photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux. Les travaux du logement situé au-dessus de la salle des fêtes se finalisent.
- Travaux à Bourmont : suite à de nombreuses incivilités, un devis sera signé pour des caméras.

La séance est levée à 20 heures 17.

Le secrétaire de séance,
Flavien BATONNET



Le Maire,
Jonathan HASELVANDER

